

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 17/11/2020

Présents : GARNIER Anne-Marie, GORIN Caroline, PÉRI Sandrine ; BLIN Stéphane, DUZELIER Didier, FAYET Serge, PUPIN Jean-Michel, SALAS Jean-François.

Absents : BARTON Sarah, MALSCH Barbara, BONNOT Marc.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel PUPIN.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 29/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATIONS

CCTDM

Transfert compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2021

La loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire prévoit que le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, initialement prévu au 1^{er} janvier 2021, est reporté au 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, les communes qui souhaitent délibérer sur le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes devront délibérer dans un délai de 3 mois avant cette date, soit entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

A noter que les délibérations prises en dehors de la période 1^{er} avril-30 juin 2021 ne seront pas prises en compte dans le calcul de la minorité de blocage.

Ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal qui se tiendra dans cette période.

Travaux ateliers municipaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 55/2019 du 12/10/2019, l'assemblée a décidé d'abandonner le projet de rénovation du Bâtiment Saint-André pour raison budgétaire.

À la place, il est envisagé d'installer un bungalow « sanitaires-bureau » dans le prolongement du bâtiment St-André, pour les agents des ateliers municipaux.

Au préalable, il faut procéder à la démolition de la partie Est du bâtiment, et prévoir l'installation d'un système d'assainissement individuel.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 14 830 € HT soit 17 496 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à sept (7) voix pour et une (1) voix contre** (M. BLIN) :

DÉCIDE d'approuver le projet d'installation d'un bungalow « sanitaires-bureau » dans le prolongement du bâtiment Saint-André pour les agents des ateliers municipaux, dans les conditions exposées ci-dessus et pour un coût estimatif de 14 830 € HT soit 17 496 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Recensement de la population 2021 - Rémunération d'un agent recenseur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement des populations ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition pour les besoins du recensement de la population ;

Vu la dotation forfaitaire de recensement que percevra la commune ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ;

Monsieur le Maire propose de recruter un agent recenseur en qualité d'agent vacataire, du 04 janvier au 28 février 2021. Il sera rémunéré forfaitairement pour l'ensemble de sa mission, pour un total chargé de 1 000 € (mille euros). Cette rémunération comprendra les frais de transport et de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à sept (7) voix pour et une (1) abstention** (M. BLIN) :

DÉCIDE de fixer la rémunération forfaitaire d'un agent recenseur à 1 000 €, dans le cadre des opérations 2021 du recensement de la population.

PRÉCISE qu'il faut inscrire au budget 2021, au chapitre 012 - « charges de personnel », les crédits suffisants à la mise en oeuvre de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un agent recenseur.

Budget Général - Décision modificative n° 1

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Fournitures petit équipement	60632	+2 700.00 €		
Créances éteintes	6542	+173.48 €		
Autres charges exceptionnelles	678	+14 452.31 €		
Immobilisations corporelles (opération d'ordre de transfert entre sections)			042/722	+11 318.71 €
Fonds Droits de Mutation			73224	+6 007.08 €
Total		+17 325.79 €		+17 325.79 €

INVESTISSEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Agencement et aménagement de terrains (opération d'ordre)	040/2312	+2 256.49 €		
Inst., mat. et outillage technique (opération d'ordre)	040/2315	+9 062.22 €		
Installat° générales, agencements, aménagements des constructions	2135	+2 500.00 €		
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	+13 612.85 €		
Emprunts en euros			1641	+26 631.56 €
Autres subventions d'investissement			1328	+800.00 €
Total		+27 431.56 €		+27 431.56 €

Vote à l'unanimité.

2- QUESTIONS DIVERSES

1/ Travaux/Bâtiments/Voirie

- Réunion du 10/11/2020 :

- La Grange. Les travaux électriques sont terminés. La Sté TCA est intervenue pour les problèmes d'acoustiques et a établi un devis de 6 248.76 € TTC.

- Club rural. Le fournisseur de la SARL Nico Rénov' pour les huisseries ne peut pas respecter les délais de fourniture. Les travaux initialement prévus semaine 48 sont donc reportés à début 2021. La création de marches à l'entrée est terminée.

- Monument aux Morts. Les employés ont nettoyé le monument avant la cérémonie du 11 novembre.

- Actypôle. La Communauté de Communes a signé une convention avec Actypôle prévoyant 87 jours d'intervention par an concernant le cadre de vie et les espaces verts sur l'ensemble du territoire de TDM. M. Bonnot doit rencontrer le responsable d'Actypôle le 26/11 afin de définir les travaux qui pourront être fait sur la commune.

- Date prochaine réunion. Après le passage de M. BRUNET de l'Adhume pour le Club rural.

2/ Information/Associations/Culture

- Prochaine réunion le 14/12/2020 à 19h. *Carte de vœux et prochain P'tit Journal.*

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- Réunion du 10/11/2020. *Les dernières ventes de parcelles communales sont en cours. Concernant la révision de la réglementation des boisements qui, selon un calendrier transmis par TDM, doit débiter cette année, nous n'avons toujours aucunes nouvelles ni de TDM, ni du Conseil Départemental malgré plusieurs relances du secrétariat. Le secrétariat va à nouveau relancer les deux collectivités.*
- Date prochaine réunion. *Néant.*

4/ Développement Numérique

- *Le projet AirMax est en cours de développement, notamment sur le bas de la commune. Un relais a été installé à l'Anglade afin de couvrir les villages de Chochat, Les 3 Cerisiers et Le Châtaignier et éventuellement (à confirmer) L'Étang et Randier. Un référent a été désigné pour le haut de la commune, il s'agit de M. François CASTAING.*
- Date prochaine réunion. *Néant.*

5/ Organismes de regroupement

- *SIEA Rive droite de la Dore.* Le règlement service eau potable fait partie des prochains sujets votés par le Comité d'Administration du SIEA le 24/11/2020.

6/ Intercommunalité

- *Projet de territoire TDM. 11/12/2020 de 15h30 à 18h30 : priorisation des enjeux*
- *Date prochaines réunions :*
 - *Bureau communautaire.* Jeudi 19 novembre 2020 de 12h à 15h30 ; jeudi 03 décembre 2020 de 12h à 15h30
 - *Conseil communautaire.* Jeudi 17 décembre 2020 à 18h30

7/ Divers

- *Prochaine réunion de Bureau. Néant.*
- *Prochain Conseil municipal jeudi 17 décembre 2020 à 19h*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15